

Différent

le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Sociaux

LES RICHES PAIENT LES RICHES
POUR CONVAINCRE LA CLASSE
MOYENNE QU'IL FAUT BLÂMER
LES PAUVRES.



SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération SUD Santé-Sociaux - n° 63

- Vite dit - page 4
- Juridique - pages 5, 6
- Social - page 7
- Luttes - pages 8,9
- Santé - pages 10,11
- Logement - page 11
- Femmes - page 12,13
- Psy & cinéma - pages 14, 15
- Lecture - pages 16

Solidaires déménage

Notre Union syndicale Solidaires a déménagé pour s'installer dans de plus vastes locaux au 31 rue de la Grange aux Belles dans le 10ème arrondissement de Paris. La Fédération SUD Santé Sociaux conserve quant à elle ses locaux.

Avec 3 salles de formation dédiées, d'une capacité de 25 à 30 personnes, et une grande salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, ce nouvel espace ouvert à toutes les organisations de Solidaires sera un véritable outil pour notre développement interprofessionnel.

Clin d'œil de l'histoire : de 1906 jusqu'en 1989, au même emplacement, était implantée la Maison des syndicats.



Solidaires

Édité par la Fédération nationale SUD Santé Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : Corinne Lorraine - Pascal Fréger

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 63 imprimé en **18690** exemplaires par :SARL CV Packaging ZI du coin Route de Cussieux 42400 St Chamond

édito

2018, de ZAD en ZAD...

Le gouvernement continuera ses attaques contre les travailleur-euse-s, les précaires, les plus fragiles... nous savons que tout vœux de le voir s'arrêter est d'ores et déjà pieux.

Ne formulons donc pas de vœux, mais prenons des résolutions et tenons-les.

Tenons-les comme nous nous tenons ensemble dans les boîtes pour faire face aux patrons.

Tenons-les comme nous nous tenons ensemble dans la rue pour revendiquer nos droits.

Tenons-les comme nous nous tenons ensemble et réagissons dès que l'un-e des nôtre est attaqué-e.

C'est par nos résolutions, par notre résolution à ne rien lâcher, que nous les ferons reculer, comme ils ont reculé face à la lutte résolue contre l'aéroport à Notre Dame Des Landes, comme ils ont reculé au Larzac et à Plogoff. Le projet d'aéroport envolé, il reste désormais à sauver la ZAD. La ZAD, ce champ désormais libre, qui est le terreau de cette victoire, les racines de la première reculade gouvernementale. La ZAD est et restera une Zone A Défendre, une terre d'inspiration et d'espoir nourrie par l'idée des biens communs, les solidarités et le soin du vivant !

En 2018, nous prenons la résolution de tenir et de faire gagner notre ZAD celle de la santé, du sanitaire, du médico social et du social mais également celles des mal logé-es, des sans papiers... Bref celle de tout celles et ceux qui luttent pour la dignité et qui cherchent à tenir la promesse des jours heureux.

En 2018, nous devrons, encore une fois, remettre au cœur de notre stratégie syndicale l'unité.

En 2018, nous devrons, avec les difficultés que cela suppose, réussir à nous mettre d'accord entre nous.

Cela signifiera notamment, comme toujours quand on est soucieux d'égalité, prendre en charge les revendications, les attentes et les désirs des plus opprimé-e-s d'entre nous. C'est mieux que de s'accorder sur un soi-disant « minimum commun » qui ne satisfait personne.

Plus on fera des compromis entre nous, moins on en fera avec ceux d'au-dessus.

Si on y arrive, on aura une réelle chance de ne pas perdre.

Si on y arrive, on aura une chance de changer un paquet de choses.

Si on y arrive, on gagnera.

“L'avenir de l'humanité n'a d'intérêt que vu d'en bas.” Bertold Brecht

Des nouvelles du «renouveau de la politique»

Raymond Le Moign est le nouveau directeur de cabinet d'Agnès Buzyn, il était sous-directeur de la DGOS (de décembre 2013 à février 2016) quand Marisol Touraine était aux commandes du Ministère de la Santé...

En français, «Fake News» se dit «propagande gouvernementale»

« Plus aucun SDF ne sera à la rue fin 2017 » 27 juillet 2017 Emmanuel Macron

« En cas de propagation d'une fausse nouvelle, il sera possible de saisir le juge, permettant le cas échéant de supprimer le contenu mis en cause, de fermer le compte utilisateur concerné, voire de bloquer l'accès au site internet » 3 janvier 2018 Emmanuel Macron

Le département de Paris et la «Tautologie»

Nouvel argument imparable du département de Paris pour contester la minorité des mineurs isolés étrangers afin de ne pas les prendre en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance : « Vous avez fait preuve d'une autonomie et d'une maturité importantes en décidant seul de quitter votre pays et en voyageant seul »

CashFlow pour Pénicaud...

Jeudi 4 janvier, Murielle Pénicaud, Ministre de la casse du droit du travail et de la chasse aux chômeur-euses, s'en prenait au micro de France Inter à « *ceux qui profitent du système* ».

Mais de qui parlait-elle ?

D'elle-même, qui grâce à la réforme de l'Impôt Sur la Fortune décidée par son gouvernement, va réaliser plus de 62 000 euro d'économies (soit l'équivalent de près de 5 années de SMIC) ?

... hostérité à l'AP-HP

« *les dispositions réglementaires prévoient que pour chaque heure de nuit travaillée entre 21 heures et 6 heures du matin, la majorité des agents perçoit 1.07€. Actuellement pour un agent exerçant 10 heures de nuit, le montant de l'indemnité est de 12.23€ (pour ces 10h de nuit travaillées). A compter du 1er janvier 2018, ce montant sera ramené à 10.70€* »

A l'APHP, comme ailleurs, TAIS TOI ET BOSSE!

Le fascisme (de service) c'est la gangrène

Trop c'est trop, Gérard Collomb en a «un peu marre de passer pour le facho de service». Des solutions à son problème : ne pas chasser les sans papiers ? Instaurer une politique de lutte contre les contrôles au faciès ? Ne plus couvrir les bavures policières ?

La mort est notre métier

«Il faut simplifier le modèle à mort. Nous sommes dans un environnement réglementaire, législatif extrêmement complexe» P.Gattaz président du Medef. «A mort»... Tout un programme quand des centaines de collègues meurent chaque année au boulot.

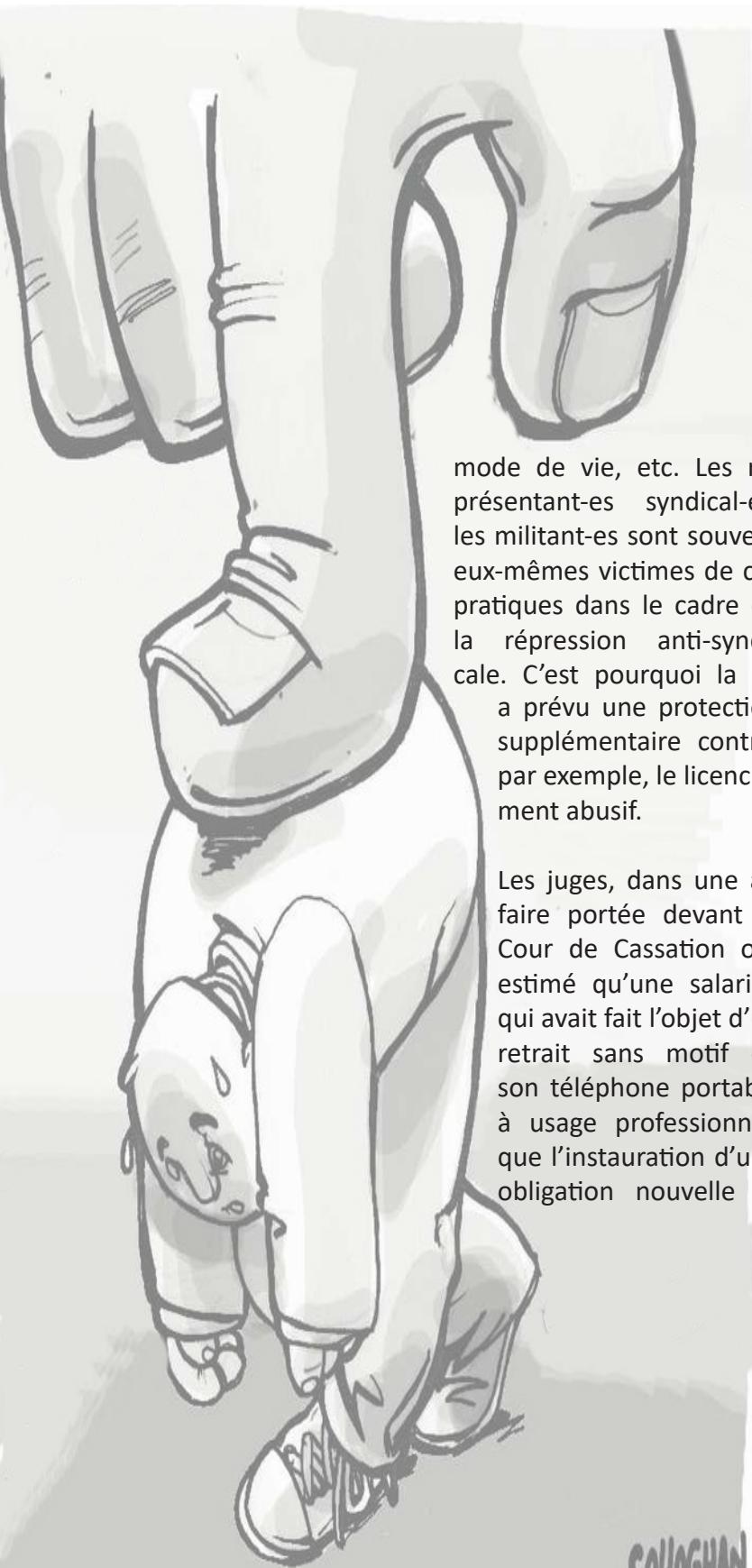
Les atteintes à la dignité dans le cadre du travail : Ne pas rester isolé-e !

Les atteintes à la dignité dans le cadre du travail sont étroitement liées aux conditions de travail et peuvent se manifester par des brimades, une mise au placard, des mesures vexatoires, des humiliations. Si elles sont généralement le fait des employeurs, on ne peut écarter les atteintes à la dignité qui sont le fait de chef-fe de service, responsables RH, etc... On ne peut cacher, aussi, qu'elles peuvent parfois se manifester entre salarié-es eux-mêmes.

Faire culpabiliser, rabaisser un-e salarié-e, le-la critiquer devant ses collègues ou des usager-es/client-es, chercher à le-la faire craquer et s'en vanter... sont des exemples, parmi d'autres, d'atteintes à la dignité.

Dès 1988, les juges ont souligné que l'employeur n'a pas pour seule obligation de payer au -à la salarié-e le salaire convenu mais encore et tout autant celle de lui donner du travail, condition nécessaire du respect de la dignité du salarié. Ainsi, les salarié-es « privé-es de travail », mis-e au placard ou qui ne reçoivent pas les moyens de leur fonction peuvent agir devant le Juge pour reconnaissance de harcèlement avec atteinte à la dignité.

L'atteinte à la dignité peut également résulter d'un manque de respect, d'un emportement de l'employeur, de remarques déplacées sur la vie personnelle, l'orientation sexuelle, le



mode de vie, etc. Les représentant-es syndical-es, les militant-es sont souvent eux-mêmes victimes de ces pratiques dans le cadre de la répression anti-syndicale. C'est pourquoi la loi a prévu une protection supplémentaire contre, par exemple, le licenciement abusif.

Les juges, dans une affaire portée devant la Cour de Cassation ont estimé qu'une salariée qui avait fait l'objet d'un retrait sans motif de son téléphone portable à usage professionnel, que l'instauration d'une obligation nouvelle et

sans justification de se présenter tous les matins au bureau de sa supérieure hiérarchique, de l'attribution de tâches sans rapport avec ses fonctions, faits génératrices d'un état dépressif médicalement constaté nécessitant des arrêts de travail, la conjonction et la répétition de ces faits, constituent bel et bien un harcèlement moral.(1)

Il y a atteinte à la dignité quand, par exemple, le-la supérieur-e recourt à des propos blessants, des attaques inutiles, use d'un ton excédant celui qu'autorise en certains cas le lien de subordination existant entre les parties. De façon classique, quand elles sont poursuivies pour harcèlement moral, les personnes en cause font valoir un usage normal de leur pouvoir hiérarchique. Le Juge recherchera donc s'il y a pouvoir excessif et le-la salarié-e plaignant-e aura tout intérêt à faire valoir des témoignages écrits de collègues, des mails reçus, sms, etc

Le fait que les actes se passent devant témoins renforce le caractère humiliant de la brimade et donc porte plus atteinte encore à la dignité.

(1)Cass.soc.27 oct 2004 n°04-41.008 no 2071 / Ref DPS

Que faire ?

Dans un premier temps, collecter tous les faits, les écrire pour bien mémoriser, même ceux qui à première vue, paraissent anodins. Ils serviront à constituer le dossier. Il ne faut pas rester isolé-e, il faut en parler aux collègues, en parler si possible au Médecin du Travail. Et il faut aussi se protéger. Le Code du Travail, par exemple, ouvre des possibilités en matière de droit de retrait : dès qu'il sent une situation susceptible de mettre en cause sa santé physique ou mentale, le salarié est en droit de se retirer de son poste. Les élu-es du personnels, les militants syndicaux peuvent vous renseigner sur sa mise en œuvre, qui bien entendu doit être justifiée. Il faut donc alerter la section syndicale et les membres des Instances Représentatives (DP, CHS-CT ou depuis les ordonnances Macron le CSE). Les représentants du personnel sont là pour aider, soutenir les salarié-es en difficulté et agir auprès de l'employeur afin que les atteintes à la dignité cessent. Ils peuvent aussi initier des actions de solidarité des autres membres du personnel (pétition, débrayage...) Si ces démarches internes n'aboutissent pas, le-la salarié-e a la possibilité de se retourner vers les tribunaux mais un dossier « bétonné » doit être constitué. Il est prudent d'avoir un avis technique du syndicat qui jugera de l'opportunité ou pas de solliciter un avis plus pointu d'avocat. La Commission juridique fédérale peut être saisie par les syndicats départementaux pour un soutien et une aide.

Circulaire Collomb, lier l'ignoble à l'infâme

Prise le 12 décembre, une circulaire du Ministère de l'Intérieur prévoit le recensement des migrant-es dans les centres d'hébergement d'urgence.

Cette mesure nourrit l'antienne d'extrême droite selon laquelle "le SDF français vit plus mal que le migrant récemment arrivé".

Un cap est franchi, au mépris de l'esprit de la loi, en niant les valeurs qui fondent le travail social, le Ministre de l'intérieur enjoint les préfectures à procéder à des contrôles au sein même des lieux d'accueil et d'hébergement.

Le travail social est pourtant défini par le Ministère des Solidarités et de la Santé comme : "Être à l'écoute des autres, accompagner les personnes en difficulté, créer des liens, reconstituer des réseaux de solidarité, mais aussi négocier, élaborer des projets, être acteur du développement social..."

Monsieur Collomb,

Devrons-nous être à l'écoute de l'autre ou des bruits de bottes des agents qui viendront le contrôler ?

Accompagnerons nous les personnes en difficulté vers un mieux vivre ou vers le centre de rétention ?

S'agira t'il de créer des liens ou de les nouer autour des poignets de personnes forcées de prendre un avion par une mesure de reconduite à la

frontière ?

Faudra t'il reconstituer des réseaux de solidarité permettant aux personnes migrantes d'échapper aux griffes de vos agents ?

Devrons nous négocier le degré de violence des interventions en fonction de la vulnérabilité de nos publics ?

Les projets élaborés seront ils brisés par une expulsion ?

Serons-nous acteur du développement social de pays où sévit la famine, en préparant un projet de développement local avec une personne en attente d'éloignement ?

Monsieur Collomb, votre circulaire est criminelle : Il y a quasi un an jour pour jour, dans un foyer à Châlons en Champagne les visites de la police aux frontières, et la crainte qu'elles inspirent, se sont soldées par la défenestration de deux jeunes, dont l'un est décédé.

Cette circulaire est ignoble, elle dénie à certain-es le respect de leurs droits fondamentaux au seul prétexte de la régularité du séjour, nous ne sommes pas les seul-es à le penser, le défenseur des droits est également intervenu en ce sens.

C'est, nommé par le Président de la république pour lequel on nous a sommé de voter pour faire barrage au FN, que le Ministre de l'intérieur entend

mettre en place la politique de "préférence nationale" prônée par l'extrême droite. Ainsi les contrôles au sein des structures seraient justifiés pour vous, par la nécessité de libérer des places pour les personnes en situation régulière.

La rengaine du "bon clochard français face au migrant profiteur" a assez duré, alors que les cadeaux au patronat continuent (CICE, CITS, baisse de charges...) et que ceux aux plus riches explosent (suppression de l'ISF, Flat tax,...) il est inacceptable et honteux de sous entendre qu'un SDF serait plus méritant qu'un autre.

Si tant de personnes sont aujourd'hui contraintes de dormir à la rue, c'est le résultat d'années de renoncement politique à mettre en place une réelle politique d'accès à un logement. Les personnes migrantes ou non n'ont pas à payer le prix de l'incapacité de Monsieur Collomb et de ses amis à mettre en oeuvre une politique d'accueil et d'hébergement à hauteur des besoins.

Installer une concurrence entre les misères est infâme !

Contre les politiques racistes, ségrégatives et anti sociales du gouvernement, nous serons là. Nous ne laisserons pas casser le travail social !

Fermetures de service, fermeture d'hôpitaux, restructurations massives, baisse des effectifs... depuis quelques années aucun établissement de santé n'aura été épargné par les mesures d' « Hôstérité » dictées par les gouvernements en place. Des personnels, dans de nombreux établissements, se sont engagés dans la lutte, certain-es depuis plusieurs années, d'autres plus récemment. Ils ou elles ont tou-tes un point en commun, celui de se battre contre des mesures financières historiques imposées par l'état via les ARS.

Des hostos se sont déjà lancé dans la bagarre... ne les laissons pas se battre seuls, faisons en sorte qu'ils puissent unir leurs forces, organisons ensemble la riposte !

AP-HP : Le budget 2018 prévoit la suppression de 180 postes non médicaux. La fermeture de deux établissements (Jean Verdier et Garches) est programmée. Pendant que la maison brûle, le DG Martin Hirsch annonce la création d'un manifeste des valeurs...

SUD est à la manoeuvre pour dénoncer les conditions de travail intenables et maltraitantes. Fait inédit, la CME a rejoint les syndicats en votant contre le budget 2018. La lutte continue!

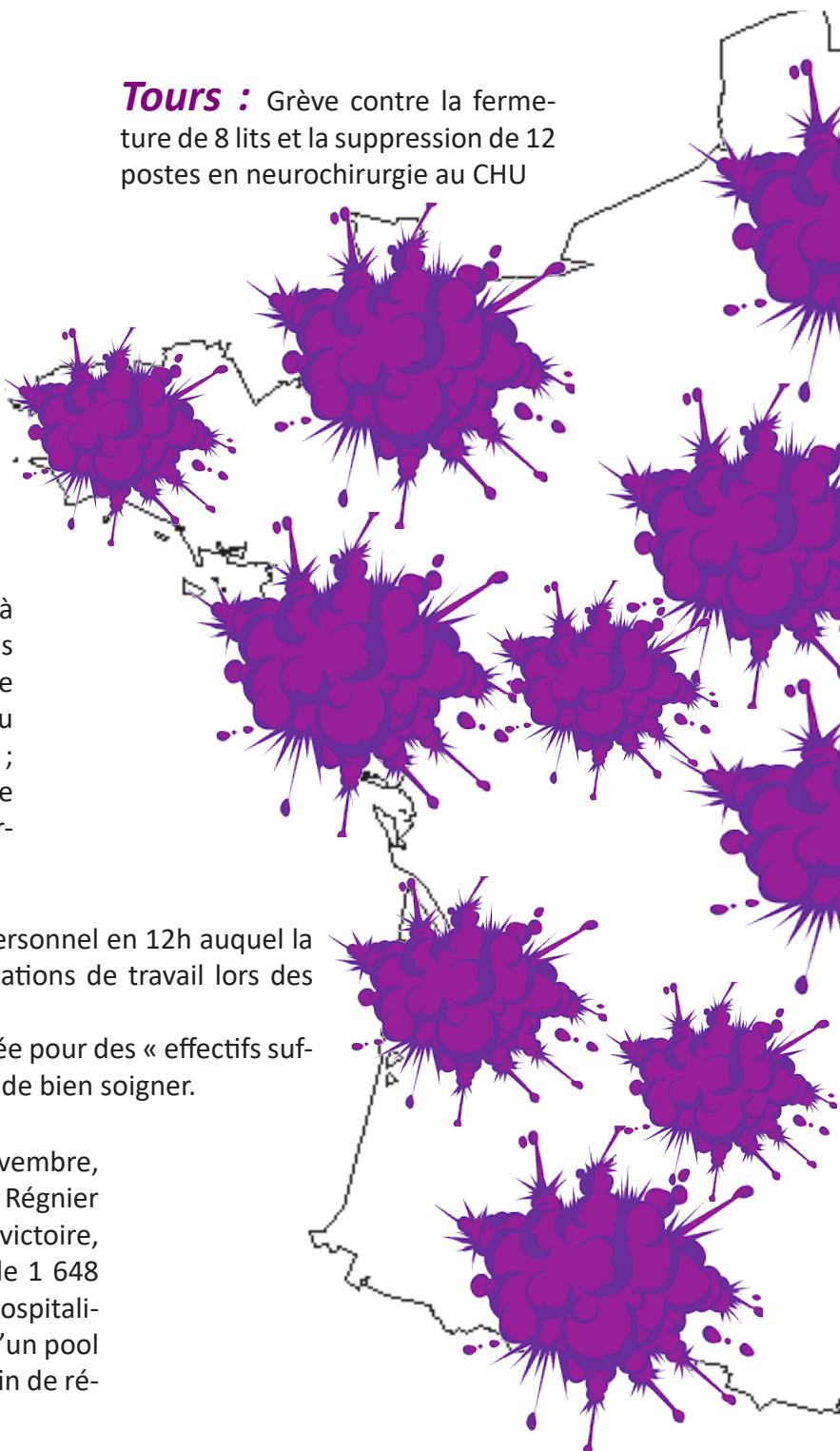
Lorient : SUD Santé Sociaux tire à nouveau la sonnette d'alarme. Le mois dernier, une grève avait été évitée de peu. Le syndicat a déposé un nouveau préavis illimité à partir du 14 janvier ; préavis qui concerne les urgences de l'hôpital de Lorient ainsi que les services d'aval des urgences.

Bordeaux : Grève pour le personnel en 12h auquel la direction demande des compensations de travail lors des arrêts justifiés.

Hôpital Saint André : Grève illimitée pour des « effectifs suffisants et constants » permettant de bien soigner.

Rennes : En grève depuis début novembre, les agent-es de l'hôpital Guillaume Régnier viennent de remporter une première victoire, le ministère rallonge le budget 2018 de 1 648 000€, la lutte continue pour 20 lits d'hospitalisation supplémentaires et la création d'un pool de remplacements de 15 personnes, afin de répondre à l'urgence.

Tours : Grève contre la fermeture de 8 lits et la suppression de 12 postes en neurochirurgie au CHU



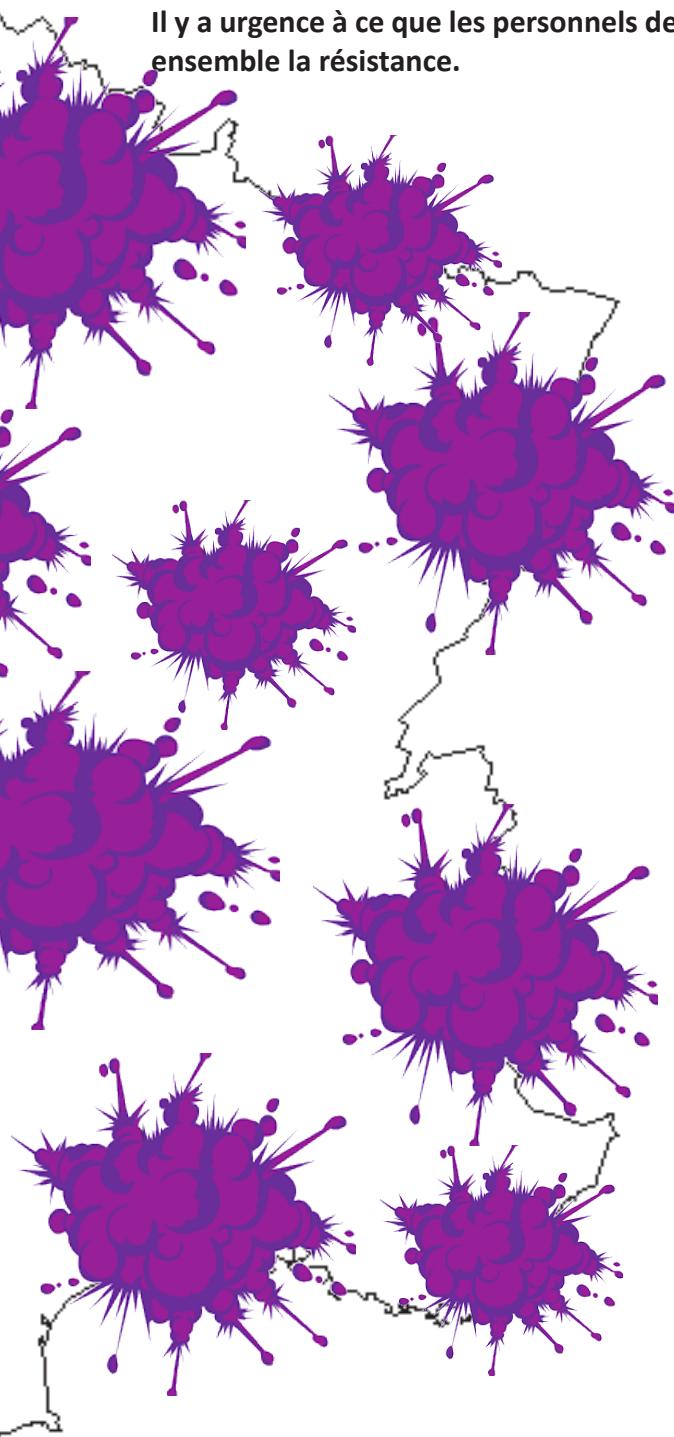
luttes

va craquer

L'abandon de notre système de santé par l'état induit un contexte où l'épuisement et la perte de sens au travail vont jusqu'à pousser certain-es soignant-es au suicide. Dégradation des conditions de travail, difficultés d'accès aux soins du fait de la désertification et de l'augmentation du reste à charge pour les autres : l'injustice nous touche tou-tes, usager-es et professionnel-les et nous impose de la dénoncer.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus seulement à la contestation Hôpital par Hôpital, les professionnel-les d'un côté et les citoyen-nes de l'autre. Il est temps de donner une réponse collective nationale à un problème collectif et national.

Il y a urgence à ce que les personnels des hôpitaux et leurs usager-es se rencontrent et organisent ensemble la résistance.



AP-HM : 800 à 1 000 postes supprimés. Les salarié-es sont mobilisé-es pour des soins publics de qualité.

Orléans : « Pôle emploi, nouveau pôle du CHR d'Orléans » c'est le titre du tract SUD Santé Sociaux qui dénonce les 130 suppressions de postes.

Orsay, Longjumeau : Rejet des modifications d'amplitude horaire des agents aux blocs opératoires. Grève illimitée depuis le 8 janvier.

Grenoble : Conflits, pressions, maltraitance et burn-out, les conditions de travail ont conduit aux suicides de soignant-es. Le rapport du médiateur commandé par Agnès Buzyn constate : «Le style de management, qui maintient de manière permanente une certaine pression sur les équipes et qui priorise le résultat [...] doit s'infléchir»

Retrouvez l'actu des luttes sur :
 Site Web <http://www.sudsantesociaux.org>
 Facebook : Fédération SUD Santé Sociaux
 Twitter : @SudSanteSociaux

Filiales :

Quand nos CHU jouent aux multinationales

Dans un Différent précédent, nous présentions divers outils qui permettent à une direction « moderne » de gérer, et surtout financer, un établissement de santé public, comme une entreprise.

Une autre disposition, issue d'une des lois Macron, se déploie actuellement dans les CHU, sur le plan technique, à défaut d'être encore pleinement investie. Depuis 2016, les CHU ont la possibilité de créer une « filiale » afin de « favoriser » leur participation à des projets internationaux, visant par exemple à contribuer à construire des hôpitaux, ou développer des techniques médicales, dans les pays dits émergents. Cette nouvelle structure servirait de plate-forme entre les CHU et les autorités locales pour contractualiser cette coopération et la « valoriser correctement ».

Nos établissements sont de droit public. Mais la filiale, elle, est de statut privé, sous la forme d'une Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) dont chaque CHU est, techniquement, un actionnaire. De fait, cette structure est inféodée au droit commercial. A ce titre, elle distribue ses revenus sous formes de dividendes. Elle peut être bénéficiaire... ou déficitaire... Notons au passage que « Le déficit éventuel des activités mentionnées aux deux premiers alinéas n'est pas opposable aux collectivités publiques et aux orga-

nismes qui assurent le financement des établissements »

Aujourd'hui, 28 CHU sont potentiellement « actionnaires » de cette filiale, au fur et à mesure que leur participation est validée par les différents Conseils de Surveillance. L'APHP avait été précurseur en la matière, en créant sa propre filiale. Alertons sur le fait que cette filiale a la possibilité de constituer des « joint ventures » avec des industriels internationaux ou locaux, c'est-à-dire une structure financière privée elle aussi à but lucratif... Votre CHU en joint venture avec Eiffage, Vinci... Lafarge ? Les risques et les dérives sont flagrants, d'autant plus quand on connaît la propension de nos directions à se faire balader par les géants du BTP dans le cadre des partenariats public-privés de sinistre mémoire.

Enfin, rajoutant l'obscénité au cynisme, les CHU vendent une image du système de santé français en occultant complètement les conditions désastreuses dans lesquelles nous travaillons aujourd'hui. Galérez en silence, svp, pendant que nous faisons joujou à l'international.

Présentée dans nos Comités Techniques d'Etablissement comme une simple mesure technique et facilitatrice, cette création pose en réalité de graves problèmes politiques. Personne ne remet en cause la

nécessité de la coopération internationale. Nos pays ont très certainement la responsabilité de contribuer à diffuser des savoirs médicaux, des savoir-faire dans tous les domaines du sanitaire. Mais que l'on choisisse pour cela de faire de ces biens communs une marchandise, que l'on commercialise à l'étranger, n'est pas acceptable. Nos directions ont beau jeu de faire valoir l'existence d'un « marché international de la Santé », qu'il faudrait « impérativement investir », sous peine de le voir « pris » par d'autres « acteurs ». Le monde est ainsi, nous assène-t-on, il n'y a pas d'alternative. Vieux refrain libéral.

Pourtant, il y a certainement moyen de faire différemment. Et les directions des CHU devraient le savoir mieux que personne. En effet, nos CHU sont justement issus d'une volonté d'organiser un système de santé solidaire sur d'autres valeurs que celles de la marchandisation et de la rentabilité. Rappelons que leur construction a été financée dans les années 60 non par une mise en concurrence et par le marché, mais par le volontarisme de la Sécurité sociale, par une augmentation des cotisations sociales.

Ce sont donc ces valeurs humanistes et solidaires que les CHU devraient contribuer à porter, en proposant et en participant à des alternatives. Au sein de la société française, bien sûr, mais

SUD Logement Social rejoint SUD Santé Sociaux.

également à l'étranger. Les gouvernements parviennent à mettre en place des accords multilatéraux quand il s'agit de développer le libéralisme sauvage... et on voudrait nous faire avaler que nous serions incapables de proposer des accords en matière de coopération sanitaire, sur d'autres bases que celle de la concurrence internationale ? Le mensonge est flagrant.

En commercialisant le « soin » à la française, c'est en réalité notre travail que l'on exploite encore plus en le marchandisant. Nous devons dénoncer cette dérive odieuse, dans nos établissements, mais également informer largement la population.

Références :

- *loi « MACRON » n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques*
- *Décret n°2016-211 du 26 février 2016 (V)*
- *Article L6145-7 du Code de la Santé Publique*

SUD Logement Social a tenu en novembre dernier son Assemblée Générale, qui a permis aux adhérent-es et mandaté-es des différentes sections d'échanger et d'envisager l'avenir du syndicat. SUD Logement Social est né SUD Sonacotra (devenu ADOMA) en 2002 suite à la réaction des trois créateurs vis à vis de la CFDT qui n'était plus force d'opposition face à une direction agressive.

Mis rapidement dans le bain du combat syndical, après un mouvement de grève de 3 semaines, camping dans le bureau du Directeur Général, SUD Logement Social a obtenu un 13ème mois de salaire. Aujourd'hui les salarié-es bénéficient encore des résultats de ce combat. Après ce premier épisode victorieux, des listes ont été présentées et ont été élues. Les problèmes d'ADOMA avec l'ouverture de l'Etat vers des actionnaires privés ont donné de nouveaux combats à mener pour conserver l'idée d'une mission d'intérêt général face à une logique purement financière et conserver les acquis du personnel. Ces actions ayant reçu un bon écho chez les autres salarié-es du monde du logement social, le syndicat a été sollicité à s'ouvrir à des sections d'adhérent-es d'autres entreprises. C'est ainsi que SUD HABITAT ATLANTIC ; ARE-LI ; SOGINORPA et d'autres ont pu nous rejoindre. Cette ouverture a été tardive, c'est pour cela que plus de 80 % des adhérent-es de SUD Logement Social sont des salarié-es d'ADOMA ; mais cette tendance diminue avec les efforts de syndicalisation des autres sections et la création de nouvelles sections. Après plus de 10 ans de direction légitime d'adhérent-es d'ADOMA, le bureau national s'est ouvert en 2013 à d'autres adhérent-es afin d'insuffler un nouvel élan au syndicat.

Un site internet a été créé, des actions communes ont été faites, une page Facebook a été mise en place. Aujourd'hui, SUD Logement Social est composé de sections diverses, avec des statuts très disparates (HLM, SAEM, privé...) et donc des règles juridiques hétérogènes (conventions collectives des HLM, accords d'entreprise, CC 66...). Le syndicat a des adhérent-es réparti-es sur toute la France, certaines sections comme Adoma étant nationales, d'autres représentant des bailleurs plus locaux. Mais notre but commun reste le même : offrir un toit au plus grand nombre, dans les meilleures conditions possibles. Les enjeux actuels sont donc la lutte contre la privatisation et la volonté de profitabilité de ce secteur, et au regard de la politique actuelle du gouvernement, une lutte toujours plus importante pour défendre les droits des étranger-es et des immigré-es, souvent premières victimes de ces restrictions budgétaires.

Face à ces enjeux de plus en plus importants, pour une meilleure convergence des luttes, SUD Logement Social a décidé lors de son AG de novembre d'unir ses forces avec celles de SUD Santé Sociaux en intégrant la Fédération. Le premier semestre 2018 verra ce rapprochement se concrétiser avec à la clé l'intégration à une grosse structure syndicale et l'accès à sa logistique, la création d'une commission logement fédérale, la départementalisation du syndicat avec une proximité devenue nécessaire, l'appui de la commission juridique de SUD Santé Sociaux et une couverture nationale complète.



8 Mars Toute l'année!

L'année 2017 a été une année riche en luttes féministes. Faisons de 2018 une année riche en victoires féministes et commençons dès le 8 mars !

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas « la journée de la femme » mais bien celle de luttes pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs !

Les femmes sont nombreuses à se mobiliser. Elles dénoncent les violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public, au travail. Elles alertent sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée. Elles condamnent la précarité, la pauvreté, le chômage. Elles re-

fusent les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Elles rappellent les conséquences de toutes ces inégalités sur le montant des retraites. Elles dénoncent les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques sur leur vie. Elles luttent contre les remises en cause du droit à l'accès à la contraception, à l'avortement. Elles exigent la garantie de services publics pour toutes et tous, sur tout le territoire, de la petite enfance à la perte d'autonomie. Elles combattent la lesbophobie et tous les stéréotypes relatifs à toute autre catégorie discriminée. Elles soutiennent les migrantes et réfugiées. Elles luttent contre les discriminations, comme celles visant les femmes handicapées ...

Cette liste bien longue, montre qu'il s'agit bien d'un système social derrière toutes ces inégalités ! Cette domination, SUD Santé Sociaux, la refuse et la refusera jusqu'à ce qu'elle cesse. Et pour cela nous appelons à agir partout par des actions de

grève, des débrayages, des rassemblements, des manifestations.

Pourquoi une grève des femmes : simplement pour faire passer le message politique que si les femmes s'arrêtent de travailler et de faire toutes les tâches que le patriarcat leur assigne, la société ne fonctionnerait plus. Il y a nécessité à intégrer cette lutte comme une action syndicale et sociétale forte.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous. C'est pourquoi nous appelons tous les SD à préparer dès à présent les mobilisations du 8 mars 2018.

Et à continuer le 9...

Les luttes féministes c'est toute l'année !

Formation

Féminisme en action – Réflexion syndicale et outils militants

La commission « Féminisme » de la Fédération SUD Santé Sociaux travaille à l'organisation d'une formation sur 2 jours.

Pour cette première initiative, la commission travaille sur plusieurs thèmes :

- Inégalités salariales
- Les femmes et les métiers du Care
- Les violences faites aux femmes
- Femmes et syndicalisme

L'actualité est à la recherche des intervenantes (chercheuses

en sciences sociales, militantes féministes et syndicales, juristes, psychologues, au service de l'action militante) et à l'organisation logistique de ces deux journées.

Cette formation a pour objectif de réunir largement les adhérent-es SUD Santé Sociaux pour réfléchir sur des thématiques féministes, analyser leurs traductions concrètes dans nos secteurs et élaborer des outils militants. Elle a vocation à être reconduite au fil des ans pour permettre l'approfondissement et l'élargissement de nos réflexions.

Cette initiative vient en complément des « Rencontres Intersyndicales Femmes » que nous avons contribué à construire au sein de Solidaires.

La commission « Féminisme » informera régulièrement de l'avancée de l'organisation et des modalités d'inscription et de prise en charge, en lien avec l'IFET SUD.

Tous les syndicats départementaux sont invités à prendre toute leur place dans la commission « Féminisme » pour construire cette formation et faire vivre notre engagement féministe.

Le stage se déroulera les 15 et 16 octobre 2018 à Paris

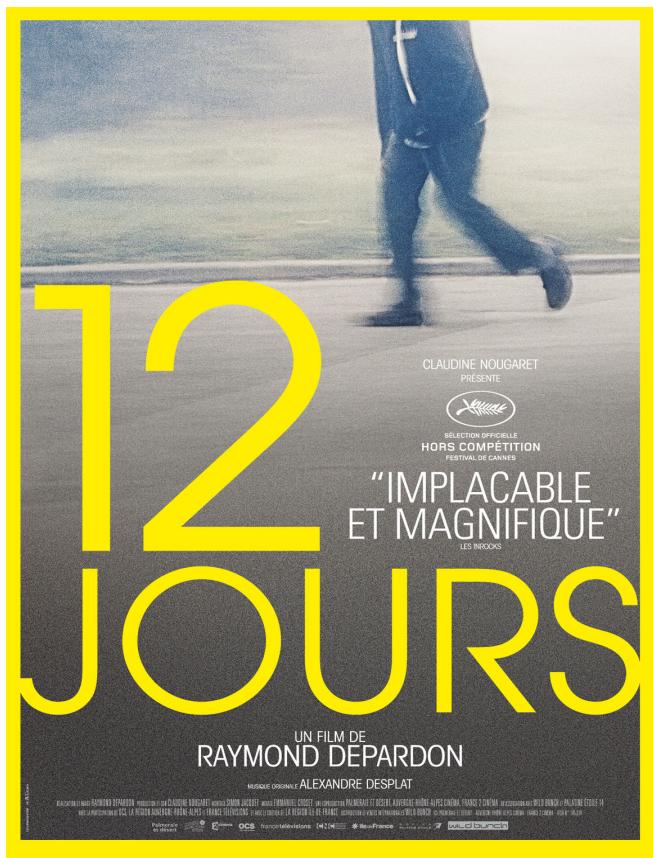
XXIèmes Journées Intersyndicales Femmes

À l'origine de ces intersyndicales, il y a le constat partagé par quelques femmes syndicalistes qu'il est urgent de penser le rapport entre syndicalisme et féminisme ; urgent aussi de voir ce qui est commun dans leurs organisations syndicales respectives, les difficultés qu'elles y rencontrent. Et de voir aussi comment il est possible d'être plus fortes ensemble pour faire changer les choses sur les lieux de travail mais aussi dans leurs organisations. Elles partent toutes des mêmes constats : les inégalités entre femmes et hommes perdurent dans le monde du travail. Mais elles se rendent compte également, au gré de leurs échanges, que les femmes n'ont pas toute leur place dans leurs organisations respectives ; que le patriarcat ne s'arrête pas à la porte du local syndical et qu'il n'est pas spécifique à telle organisation ou telle autre.

La question qui peut se poser est la suivante : pourquoi une telle longévité? La réponse tient peut-être tout simplement au sujet traité. En effet, malgré l'importance et la légitimité du combat féministe, celui-ci est encore largement sous-estimé, voire nié dans les structures syndicales. On le sait, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une priorité dans nos organisations. Comme on l'entend souvent, c'est la cinquième roue du carrosse et il n'y a pas d'enjeu immédiat si l'on réfléchit en terme d'appareil syndical. Le combat féministe n'est pas à même, en tout cas pour l'instant (!), de renverser significativement les équilibres syndicaux ou de bousculer le paysage syndical. Les journées intersyndicales sont aussi des moments où l'on se tient chaud, conscientes que l'on rencontre les mêmes difficultés sur ces questions, que l'on soit à la CGT, à la FSU ou à Solidaires. Loin des propos et comportements sexistes ou du paternalisme... auxquels nous sommes confrontées partout, tous les jours.

Le livre «Toutes à y gagner, 20 ans de féminisme intersyndical», paru aux éditions Syllepse, retrace l'histoire de ses journées.

Le stage 2018 se tiendra les 29 et 30 mars 2018



Dramatique et émouvant, le nouveau documentaire de Raymond Depardon met en évidence les limites d'un dispositif où les internés psychiatriques font face à un juge et à la parole médicale.

12 jours semble s'inscrire naturellement dans la veine principale du travail documentaire au long cours de Raymond Depardon. Comme il l'a souvent fait, le cinéaste s'installe au cœur d'un dispositif. Avec ce talent très particulier pour devenir quasi-invisible, il enregistre ce qui s'y joue: des mots, des gestes, des rapports de pouvoir, de séduction. Les situations ainsi filmées acquièrent à la fois une dimension très personnelle, très incarnée, et une valeur significative plus vaste, qui concerne un contexte (la méde-

cine psychiatrique, la justice, le monde paysan, le quotidien des villes de la province française) voire un état de la société dans son ensemble.

Comme dans *Urgences*, *Délits flagrants*, *10e chambre*, *Profils paysans* ou *Les Habitants*, le nouveau film de Depardon s'ouvre par un mouvement de caméra en avant, qui montre qu'un parcours a été accompli par le réalisateur, qu'il est «allé voir», qu'un artifice de cinéma participe de ce qui n'est jamais un «donné», mais un «construit». Honnêteté minimum mais loin d'être générale, dynamique du regard revendiquée et partagée. Ensuite, les différentes scènes qui constituent le sujet du film seront scandées par d'autres plans

«d'ambiance», qui eux aussi aident à inscrire une situation menacée d'abstraction dans un environnement matériel fait de salles de soins, de grillages, d'espaces verts. Ce que nous allons voir est «dans le monde».

La loi fait la scène

Cette fois, on parcourt donc les couloirs du service psychiatrique d'un hôpital (celui du Vinatier, à Lyon, mais ce pourrait être ailleurs). Un dispositif particulier est filmé: suite à la loi du 27 septembre 2013, tout interné du fait d'une décision d'un tiers, sans consentement du patient, doit être présenté dans un délai de 12 jours à un juge des libertés et de la détention (JLD) en étant assisté d'un avocat, pour examiner le bien-fondé de son hospitalisation et la prolongation de celui-ci.

Le juge dispose de l'avis motivé du psychiatre pour la décision à prendre, qui est semble-t-il dans ces cas toujours le maintien en hôpital psychiatrique de la personne internée. Mais aucun représentant du corps médical n'est présent.

Extraordinaire scénographie, qui met face à face un juge –de fait porteur de deux discours d'autorité, celui du droit et celui de la médecine–, face à un patient par hypothèse en situation de fragilité, assisté d'un soutien qui ne connaît rien à la psychiatrie ni au détail de l'existence d'un «client» qu'il vient de découvrir.

En toute bonne foi, le juge n'a d'autre option que de valider l'avis du médecin (qui connaît son métier et, lui, n'est pas fou).

Et, en toute bonne foi, l'avocat ne peut d'une manière générale que se transformer en relai de la double parole d'autorité auprès de son client, si possible en l'adaptant et en l'humanisant, plutôt que s'opposer au diagnostic clinique, a fortiori validé par un juge.

Le vrai pouvoir, celui du médecin, reste invisible

12 Jours devient dès lors la scène d'une dramaturgie tout à fait singulière, et différente de ce qu'avait filmé Depardon auparavant.

Le film consiste en un dispositif immuable: une table, d'un côté un juge, de l'autre le ou la patiente et son conseil. Au Vinatier, quatre juges, deux hommes et deux femmes bien différentes se relaient. La nouveauté pour Depardon est qu'à l'immuabilité du dispositif répond l'immuabilité de ce qu'il produit.

Le cinéaste a toujours su montrer comment, dans une situation instituée, cadrée par la loi, les usages, voire un pur artifice (la caravane des Habitants), une infinie diversité de situations, de pratiques, d'expressions se rendent sensibles à qui sait les filmer.

La diversité des personnes est toujours là, évidemment. En ce qui concerne les patients, elle l'est même plus que jamais, l'esprit de ces hommes et de ces femmes étant a priori un peu plus imprévisible que celui du commun des mortels.

Mais le mécanisme, lui, se révèle extraordinairement rigide et répétitif. Cette loi conçue comme protectrice des droits des patients se révèle en effet

produire des effets inverses.

Des individus fragiles face à deux pouvoirs alliés

Face au discours médical paré d'une autorité de facto relayée et amplifiée par la parole du juge, lequel n'a ni moyen ni raison de douter de la validité du diagnostic, ni le patient ni son avocat ne sont en mesure de discuter sur le plan scientifique. L'avocat se retrouve le plus souvent devenir l'allié du juge (et du «vrai juge», hors champ: le médecin) pour convaincre son client que l'internement est en effet la meilleure solution. Au lieu de s'opposer, au moins de s'équilibrer, le pouvoir médical et le pouvoir juridique se donnent la main pour éliminer toute autre approche, plus intuitive, plus maladroitement argumentée éventuellement, mais peut-être pas moins «juste».

Tous les internés ne tiennent pas à sortir, mais on ne voit pas, dans le film, comment ceux qui le souhaitent auraient la moindre chance d'y parvenir grâce au dispositif des «12 jours».

Le film ne livre pas de statistiques plus globales, et il ne s'agit ici que de ce qu'il montre, pas de la procédure «en général». En France, 92.000 personnes font l'objet d'une mesure d'internement sans consentement; Depardon en a filmé 70 et son film en montre 10.

Difficile donc de généraliser immédiatement sur la réalité du dossier, mais au fond, ce n'est pas la question principale,

même si on fait assez confiance à l'honnêteté du réalisateur pour n'avoir pas monté en épingle des cas atypiques. Car *12 Jours*, lui, n'énonce aucun jugement. Il montre ce que le réalisateur a vu –et aussi ce qui a été autorisé par les personnes filmées, ce qui est un autre critère de tri. Il ne dit jamais que ces personnes, juges, avocats et médecins, se comportent mal.

Il prend acte, concrètement, des effets de rigidification d'un dispositif institutionnel, au détriment de la diversité des situations individuelles qui était d'ordinaire au cœur de ses films. Si critique il y a, c'est, en creux, contre une législation, de bonne volonté elle aussi, mais qui produit autre chose que ce qu'elle visait.

Pour en revenir au cinéma de Raymond Depardon, cette approche, qui montre comment le singulier est battu par la machine, a fortiori lorsque deux appareils (médecine et droit) se trouvent associés, est tout aussi féconde, émouvante et inquiétante que ce qui advenait dans les précédents films.

Texte de JM Frodon
publié sur le site du CRPA

lecture

Après les manifestations contre la loi Travail, au moment de la constitutionalisation de l'Etat d'Urgence, à la veille de l'évacuation annoncée de Notre Dame des Landes, voici quelques articles, revues, textes qui peuvent être utiles pour comprendre, se questionner, débattre et agir...

L'arme à L'oeil. Violences D'Etat Et Militarisation De La Police

Pierre Douillard-Lefevre

Automne 2014, un manifestant est tué par une grenade lancée par un gendarme à Sivens. L'armement de la police fait, pour la première fois, la une de l'actualité. Loin de susciter des réactions à la hauteur, ce drame est l'occasion pour le pouvoir de renforcer ses stratégies de maintien de l'ordre en faisant interdire et réprimer implacablement les mobilisations qui suivent. La mort de Rémi Fraisse n'est ni une « bavure », ni un accident. Elle est le produit d'une logique structurelle, qui s'inscrit dans un processus d'impunité généralisée et de militarisation de la police en germe depuis deux décennies. Sur fond d'hégémonie culturelle des idées sécuritaires, la police française se dote de nouvelles armes sous l'impulsion des gouvernements successifs : taser, grenades, flashballs, LBD. On tire à nouveau sur la foule. D'abord expérimentées dans les quartiers périphériques, puis contre les mobilisations incontrôlables, les armes de la police s'imposent aujourd'hui potentiellement contre tous. « En blesser un pour en terroriser mille », telle est la doctrine des armes de la police. Cet essai passe en revue l'armement de la police pour comprendre ce que les armes disent de notre temps, quelles sont les logiques politiques qu'elles suggèrent, au-delà des spécificités françaises d'un maintien de l'ordre présenté comme irréprochable.

8 euros, Editions Le bord de l'eau.

Les violences de la police n'ont rien d'accidentel

Mathieu Rigouste

Sociologue et militant anti-sécuritaire avec qui nous avons pu nous retrouver dans plusieurs initiatives contre l'Etat d'urgence ou les violences policières, Mathieu Rigouste a publié plusieurs ouvrages, notamment : « L'ennemi intérieur » ; « La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine » ; « Les marchands de peur : la bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire » ; « La domination policière : une violence industrielle » dans lequel il montre que « la violence policière est produite de manière rationnelle et encadrée précisément par des dispositifs administratifs, politiques, judiciaires » ; « État d'urgence et business de la sécurité ». Dans un passionnant entretien à la revue Ballast publié en février 2017, il revient sur l'actualité de ces derniers mois, de la répression du mouvement contre la loi Travail à la mort d'Adama Traoré et explique que la police et les forces de l'ordre doivent être analysées en tant que système, cadre et structure, et non plus considérées comme une somme d'agents autonomes et plus ou moins « bons » ou « méchants », « républicains » ou « honnêtes ».

www.revue-ballast.fr/

Maintenir l'ordre :

Genèses 12, 1993

Fondée en 1991, Genèses est une revue trimestrielle de sciences sociales et d'histoire. En 1993, elle a publié un dossier consacré au maintien de l'ordre, avec une série d'articles très intéressants qui sont disponibles sur le net : on pourra notamment conseiller l'article de Patrick Bruneteaux « Le désordre de la répression en France 1871-1921 - Des conscrits aux gendarmes mobiles », celui de Thomas Lindenberger « Politique de rue et action de classe à Berlin avant la Première Guerre mondiale » et moins historique « La CGT : du service d'ordre au service d'accueil » d'Isabelle Sommier.

<http://www.persee.fr/>

Textes initialement paru dans le bulletin du service d'ordre de Solidaires Ile de France